Licence commerciale CyberRiskGuardian

Version 1.0, en vigueur le 20 octobre 2026
La présente licence commerciale (la « Licence ») est conclue entre Marc-André Léger, entreprise individuelle, Montréal (Québec) Canada (le « Concédant »), et l'organisation ou la personne qui l'achète ou l'accepte (le « Client »). En achetant, en installant ou en utilisant une Édition payante, le Client accepte la présente Licence.

Définitions

- **Logiciel :** les produits CyberRiskGuardian indiqués dans la Commande du Client, notamment les plugiciels (plugins), compétences (skills), agents, commandes, crochets (hooks), Trousses de conformité, Trousses sectorielles, l'application CyberRiskGuardian Desktop, les services hébergés comme le service d'ontologie CRGO, ainsi que la documentation et les mises à jour connexes.
- **Édition payante :** toute partie du Logiciel qui n'est pas diffusée sous licence Creative Commons dans le dépôt public.
- **Édition communautaire :** le contenu publié sous licence CC BY-NC 4.0 dans le dépôt public ITriskMgr/CyberRiskGuardian.
- **Commande :** le paiement Paddle, la soumission ou la facture qui indique le palier, le nombre d'Utilisateurs autorisés, la durée et les frais.
- **Utilisateur autorisé :** un employé ou un contractuel du Client que celui-ci autorise à utiliser le Logiciel, jusqu'au nombre indiqué dans la Commande.
- **Résultat :** toute évaluation, tout scénario, toute estimation, toute cote, toute ébauche de politique, tout rapport ou tout autre contenu produit au moyen du Logiciel.
- **Client final :** un tiers pour qui un Client des paliers Professionnel ou MSSP fournit des services.

Octroi de licence

Sous réserve du paiement des frais et du respect de la présente Licence, le Concédant accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et sans droit de sous-licence, pour la durée prévue à la Commande, lui permettant d'installer et d'utiliser le Logiciel pour ses besoins internes par l'entremise de ses Utilisateurs autorisés.
Aux paliers Professionnel et MSSP, la licence permet aussi au Client d'utiliser le Logiciel pour fournir des services à des Clients finaux et de leur remettre des Résultats. Un Client MSSP peut servir le nombre de Clients finaux indiqué dans la Commande.
La présente Licence autorise également le Client à faire un usage commercial de l'Édition communautaire pendant sa durée, aux mêmes conditions.

Restrictions

Le Client s'engage à ne pas, et à ne permettre à personne de :

- vendre, revendre, louer, sous-licencier, publier ou redistribuer le Logiciel ou toute compétence, invite (prompt), donnée d'ontologie ou configuration qu'il contient;
- donner à des Clients finaux ou à d'autres tiers accès au Logiciel lui-même, par opposition aux Résultats;

- retirer ou modifier les mentions de droit d'auteur, de licence ou d'attribution;
- contourner les clés de licence, les limites d'utilisation ou les contrôles d'accès;
- utiliser le Logiciel ou son contenu pour créer un produit concurrent ou pour entraîner un modèle destiné à le reproduire;
- dépasser le nombre d'Utilisateurs autorisés ou de Clients finaux prévu à la Commande.

Frais, paiement et taxes

Les frais sont indiqués dans la Commande. Les Éditions payantes sont vendues par l'entremise de Paddle, qui agit à titre de commerçant officiel (merchant of record) et de revendeur. Les conditions d'achat de Paddle régissent le paiement, la facturation, les remboursements et la perception des taxes applicables. Les abonnements se renouvellent automatiquement pour la même durée, sauf annulation avant le renouvellement. Le Concédant peut modifier les prix d'une période de renouvellement moyennant un préavis d'au moins 30 jours.
L'installation, la personnalisation et la formation comprises dans un palier sont fournies selon la portée indiquée dans la Commande. Les services supplémentaires font l'objet d'une soumission et d'une facture distinctes du Concédant.

Mises à jour et soutien

Pendant la durée de la Licence, le Client reçoit les mises à jour publiées pour son palier. Le soutien est offert au niveau indiqué pour ce palier sur la page produit du Concédant. Le Concédant peut modifier ou retirer des fonctions, pourvu que les fonctions essentielles du palier acheté demeurent substantiellement disponibles pendant la période payée.

Services de tiers

Certaines parties du Logiciel fonctionnent dans des plateformes d'intelligence artificielle de tiers, comme Claude, fournie par Anthropic. Le Client est responsable de ses propres comptes et forfaits et du respect des conditions de ces plateformes. Anthropic et les autres fournisseurs de plateformes ne sont pas parties à la présente Licence. Les cadres de référence et les normes de tiers mentionnés dans le Logiciel demeurent la propriété de leurs titulaires.

Données du Client et protection des renseignements personnels

Les parties du Logiciel qui fonctionnent localement ou dans le compte de plateforme d'IA du Client ne transmettent aucune donnée du Client au Concédant. Les services hébergés ne reçoivent que les requêtes et les données que le Client leur soumet. Le Concédant ne traite ces données que pour fournir le service, les protège par des mesures de sécurité raisonnables, ne les vend pas et traite les renseignements personnels conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et aux autres lois applicables. La contribution au Registre de risques partagé est facultative et anonymisée par défaut.
Le Client demeure responsable de déterminer les renseignements qu'il soumet à un service d'IA et d'obtenir les autorisations requises à cette fin.

Aide à la décision et Résultats

Le Logiciel est un outil d'aide à la décision. Les Résultats, y compris les probabilités, cotes, estimations de coûts et recommandations, sont des hypothèses analytiques produites avec l'aide de l'intelligence artificielle. Ils peuvent être incomplets ou inexacts et doivent être validés par des personnes qualifiées avant toute utilisation. Les décisions d'accepter, de transférer, d'éviter ou d'atténuer un risque relèvent du Client. Le Client est propriétaire de ses Résultats, sous réserve des droits du Concédant sur le Logiciel et la méthodologie sous-jacents.

Propriété intellectuelle

Le Logiciel, la méthodologie CyberRiskGuardian, l'ontologie CRGO et la documentation connexe appartiennent au Concédant et font l'objet d'une licence, non d'une vente. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés sont réservés. Le Concédant peut utiliser librement les suggestions et commentaires du Client.

Confidentialité

Chaque partie protège avec un soin raisonnable les renseignements non publics de l'autre partie communiqués dans le cadre de la présente Licence et ne les utilise qu'aux fins de celle-ci. Le contenu des Éditions payantes, y compris les compétences et données d'ontologie non publiées, constitue de l'information confidentielle du Concédant.

Exclusion de garanties

Dans la mesure permise par la loi, le Logiciel est fourni « tel quel », sans garantie de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier, d'exactitude des Résultats ou de fonctionnement ininterrompu.

Limitation de responsabilité

Dans la mesure permise par la loi, le Concédant n'est pas responsable des dommages indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs, notamment la perte de profits, de données, d'affaires ou de réputation, ni des dommages découlant d'un incident de sécurité ou de décisions fondées sur des Résultats. La responsabilité totale du Concédant aux termes de la présente Licence est limitée aux frais payés par le Client pour le Logiciel au cours des 12 mois précédant le fait générateur de la réclamation. Ces limites ne s'appliquent pas à la responsabilité pour un préjudice corporel ou moral, ni pour une faute intentionnelle ou lourde, lorsque la loi ne permet pas de l'exclure ou de la limiter.

Durée et résiliation

La présente Licence est en vigueur pour la durée prévue à la Commande et ses renouvellements. Chaque partie peut la résilier si l'autre commet un manquement important et n'y remédie pas dans les 30 jours d'un avis écrit. À l'expiration ou à la résiliation, le Client cesse d'utiliser les Éditions payantes et les supprime; il peut toutefois conserver les Résultats produits pendant la durée de la Licence. Les sections portant sur les restrictions, la propriété intellectuelle, la confidentialité, l'exclusion de garanties, la limitation de

responsabilité et le droit applicable survivent.

Respect des lois

Le Client utilise le Logiciel conformément aux lois applicables, notamment en matière de contrôle des exportations et de sanctions, et ne l'utilise pas pour attaquer des systèmes qu'il n'est pas autorisé à évaluer.

Droit applicable et compétence

La présente Licence est régie par les lois de la province de Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent. Les tribunaux du district judiciaire de Montréal ont compétence exclusive, sous réserve de toute règle impérative de protection du consommateur.

Langue

La présente Licence est offerte en français et en anglais. La version française est présentée en premier. Le Client peut choisir expressément d'être lié par la version anglaise.

Dispositions générales

La présente Licence et la Commande constituent l'entente complète entre les parties au sujet du Logiciel et remplacent toute proposition antérieure. Si une disposition est inapplicable, les autres demeurent en vigueur. Le Client ne peut céder la présente Licence sans le consentement écrit du Concédant. Le Concédant peut mettre à jour la présente Licence pour les périodes de renouvellement moyennant un avis; la version en vigueur au début d'une période s'applique à cette période.

Coordonnées

Marc-André Léger, cyberriskguardian.ca. Contact pour les licences : sales@cyberriskguardian.ca.